



Fin de cdd - quelles obligations ?

Par **lalilullaby**, le **25/07/2011** à **17:15**

Bonjour, Je suis actuellement en CDD jusqu'à mi-septembre prochain et mon employeur m'a confirmé oralement vouloir me proposer un CDI à la fin de ce CDD. J'ai eu une autre proposition de contrat (CDD également) par une entreprise qui a les reins plus solides et suis donc intéressée pour quitter mon poste actuel. Dois-je faire un écrit avec AR disant à mon employeur actuel que je ne souhaite pas renouveler de contrat avec lui ou bien puis-je simplement attendre la fin de mon CDD et partir comme ça ? Merci d'avance pour votre aide.

Par **pat76**, le **25/07/2011** à **17:35**

Bonjour, Vous pouvez éventuellement refuser le CDI, mais attention si l'employeur vous confirme la proposition de CDI et que vous la refusez, l'employeur n'aura pas à vous verser la prime de précarité. Soyez également certain avant de refuser que l'autre employeur ne changera pas d'avis. Peut-être serait-il préférable pour vous de signer l'autre CDD avant de commencer ce qui vous permettra ainsi de justifier votre refus du CDI.